

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Niger : le président déchu Mohamed Bazoum saisit la justice ouest-africaine

Josiane MBANG NGUEMA (source AFP)
Libreville/Gabon

Le président nigérien déchu Mohamed Bazoum a saisi la justice ouest-africaine, après le coup d'État qui l'a renversé le 26 juillet. Son avocat a annoncé mercredi à l'AFP avoir saisi la Cour de justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest pour que l'État du Niger soit «condamné au rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel par la remise du pouvoir au président Bazoum».

«Nous demandons (...) au vu de la violation des droits politiques, que l'État du Niger soit condamné au rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel par la remise du pouvoir au président Bazoum qui doit continuer de l'exercer jusqu'à la fin de son mandat le 2 avril

2026», a déclaré son avocat, Maître Seydou Diagne.

La requête déposée devant la Cour de justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) le 18 septembre invoque «l'arrestation arbitraire» et «la violation de la liberté d'aller et venir» du président Mohamed Bazoum, de sa femme Haziza et de son fils Salem, détenus avec lui au palais présidentiel depuis le coup d'État du 26 juillet.

Selon maître Diagne, ses clients sont «victimes de graves et intolérables violations des droits de l'Homme. Ils ont le droit de saisir les juridictions compétentes. Ça ne peut pas aggraver leur situation, c'est un motif d'espoir que justice leur soit rendue». En cas de décision favorable, «l'État du Niger a(ura) l'obligation juridique d'exécuter la décision», a-t-il assuré. «Ce qui



Photo: DR

nous intéresse, c'est d'obtenir une condamnation de l'État du Niger par une décision de justice. Le combat de Monsieur Bazoum est un combat par le droit», a-t-il souligné.

Mi-août, les auteurs du coup

d'État avaient de leur côté annoncé leur intention de «poursuivre» Mohamed Bazoum pour «haute trahison» et «atteinte à la sûreté» du pays. La Cédéao de son côté menace les auteurs du coup d'État d'une intervention

militaire depuis le 30 juillet pour rétablir l'ordre constitutionnel. La Cour de justice de l'organisation est la principale juridiction de la Cédéao, composée de 5 juges choisis parmi les ressortissants des États membres.

Madagascar : le Premier ministre cherche à clore le débat sur les décisions de la HCC

JMN (source RFI)
Libreville/Gabon

Une démonstration de fermeté pour tenter de stopper les contestations. Mercredi soir, le Premier ministre malgache Christian Ntsay s'est exprimé pendant une demi-heure à la télévision nationale pour réaffirmer une nouvelle fois la tenue du scrutin présidentiel le 9 novembre prochain. Le chef du gouvernement collégial a aussi voulu mettre fin

une bonne fois pour toutes, aux débats sur la partialité ou non des décisions de la Haute Cour constitutionnelle, qui ont notamment conduit l'institution à lui confier les rênes du pays jusqu'à l'élection du prochain président.



Le Premier ministre malgache a défendu la décision de la HCC.

a subitement refusé d'assurer cette charge. « La décision de la HCC ne peut être remise en cause, il ne devrait plus y avoir de débat », martèle Christian Ntsay.

D'un revers de la main, le chef du gouvernement balaie également les rumeurs portant sur la suspension de l'impression des bulletins uniques. « Il n'y a pas de problème à ce niveau. Les documents sensibles sont imprimés en Afrique du Sud grâce au

soutien du PNUD », rappelle-t-il, avant de se questionner tout haut sur les bénéficiaires de ces rumeurs. Pour le Premier ministre, hors de question donc, de parler de crise politique à Madagascar. « Il n'y a - dit-il - que des intentions de torpiller l'organisation de l'élection. Ne perturbons pas le peuple avec ces différentes incitations à la grève. Le peuple attend qu'on lui donne le pouvoir de choisir celui qui dirigera le pays. »

Rwanda : Paul Kagame candidat à un quatrième mandat en 2024



Photo: DR

JMN(source AFP)
Libreville/Gabon

Le président du Rwanda, Paul Kagame, a annoncé qu'il allait être candidat à un quatrième mandat lors de l'élection présidentielle prévue l'an prochain dans ce pays de la région des Grands Lacs.

«Je suis heureux de la confiance que les Rwandais me témoignent. Je les servirai toujours, tant quand je le pourrai. Oui, je suis bel et bien candidat». C'est par cette déclaration au magazine francophone Jeune Afrique que le président Paul Kagame a an-

noncé qu'il briguerait un quatrième mandat en août 2024.

Jusqu'à présent, Paul Kagame n'avait pas ouvertement exprimé ses intentions. Il avait déjà procédé à des amendements constitutionnels controversés qui lui avaient permis d'obtenir un troisième mandat et pourraient lui permettre de gouverner jusqu'en 2034.

Ancien chef rebelle, Paul Kagame est le dirigeant de facto du pays depuis la fin du génocide de 1994. Il a été reconduit au pouvoir - avec plus de 90 % des voix - lors des élections de 2003, 2010 et 2017.